

\_\_\_\_\_  
 Décision émise par le CSTB  
 dans le cadre de la procédure  
 réglementaire d'agrément visée par  
 l'arrêté technique du 7 septembre 2009  
 modifié  
 \_\_\_\_\_

### Avis

#### Relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

Numéro d'Avis : 2023-CSTB-n°008

Date : le 07 avril 2023

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> et après évaluation le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment agréé la gamme de dispositifs de traitement suivant :

<b>Titulaire de l'agrément</b>	PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT, ZA de Doslet, 35430 Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – France			
<b>Dénomination commerciale</b>	<b>EPARCO Compact écorces de pin PE</b>			
	<b>ligne 5 EH (SB et SH)</b>	<b>pack 5 EH (SB et SH)</b>	<b>ligne 6 EH (SB et SH)</b>	<b>pack 6EH (SB et SH)</b>
<b>Capacité de traitement</b>	5 Equivalents-Habitants	5 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants
<b>Numéro national d'agrément</b>	<b>2023-008</b>	<b>2023-008-ext01</b>	<b>2023-008-ext02</b>	<b>2023-008-ext03</b>
<b>Historique</b>	Modèle de référence agréé en 2023	Modèle extrapolé en 2023	Modèle extrapolé en 2023	Modèle extrapolé en 2023

<b>Titulaire de l'agrément</b>	PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT, ZA de Doslet, 35430 Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – France			
<b>Dénomination commerciale</b>	<b>EPARCO Compact écorces de pin PE ligne</b>			
	<b>8 EH (SB et SH)</b>	<b>10 EH (SB et SH)</b>	<b>12 EH (SB et SH)</b>	<b>14 EH (SB et SH)</b>
<b>Capacité de traitement</b>	8 Equivalents-Habitants	10 Equivalents-Habitants	12 Equivalents-Habitants	14 Equivalents-Habitants
<b>Numéro national d'agrément</b>	<b>2023-008-ext04</b>	<b>2023-008-ext05</b>	<b>2023-008-ext06</b>	<b>2023-008-ext07</b>
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé en 2023	Modèle extrapolé en 2023	Modèle extrapolé en 2023	Modèle extrapolé en 2023

<b>Titulaire de l'agrément</b>	PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT, ZA de Doslet, 35430 Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – France	
<b>Dénomination commerciale</b>	<b>EPARCO Compact écorces de pin PE ligne</b>	
	<b>17 EH (SB et SH)</b>	<b>20 EH (SB et SH)</b>
<b>Capacité de traitement</b>	17 Equivalents-Habitants	20 Equivalents-Habitants
<b>Numéro national d'agrément</b>	<b>2023-008-ext08</b>	<b>2023-008-ext09</b>
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé en 2023	Modèle extrapolé en 2023

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe.

La fiche technique descriptive de ce dispositif porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Guide de l'utilisateur, EPARCO COMPACT ÉCORCES DE PIN, gamme EPARCO Compact Béton jusqu'à 6 EH, gamme EPARCO Compact PE jusqu'à 20 EH, 13 mars 2023, 104 pages*), est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

## ANNEXE

### FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AUX DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS EPARCO COMAPCT ECORCES DE PIN GAMME PE

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
<b>Références réglementaires et normatives</b>	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié (1) Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2 (2)
<b>Type de procédure</b>	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
<b>Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément</b>	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF	
<b>Technologie(s) de traitement</b>	Filtre compact à écorces de pin sous faible pression (en gravitaire avec auget)
<b>Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments</b>	- Modèles de type « ligne » : 1 cuve à 1 compartiment (fosse toutes eaux) pour le traitement primaire et 1 cuve à 1 compartiment (filtre) pour le traitement secondaire
<b>Liste des principaux équipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité de traitement primaire : préfiltre</li> <li>- Répartiteur à surverse (modèles 17 EH et 20 EH)</li> <li>- Unité de traitement secondaire (filtre) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Auget basculant bidirectionnel d'alimentation,</li> <li>- Plaques de distribution rainurées,</li> <li>- Média filtrant (écorces de pin),</li> <li>- Plancher drainant,</li> <li>- Pompe de relevage dans le compartiment dédié selon la topographie du terrain,</li> <li>- Alarme (si présence de la pompe de relevage dans le compartiment dédié).</li> </ul> </li> </ul>

La périodicité de la vidange de ce dispositif de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile du compartiment de prétraitement (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquée dans le tableau suivant est donnée à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

La fosse toutes eaux est ventilée par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée à 40 cm au-dessus du faitage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Le filtre possède une ouverture dont la surface minimale de passage de l'air est de 45 cm<sup>2</sup>.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

La charge organique pouvant être traitée par ce dispositif peut aller jusqu'à la capacité de traitement présentée dans le tableau suivant.

SYNTHESE DES MATERIELS ET DES DIMENSIONS DES DISPOSITIFS										
Modèle de la gamme		EPARCO Compact PE								
Capacité (Equivalents-Habitants)		5 EH	6 EH	8 EH	10 EH	12 EH	14 EH	17 EH	20 EH	
Nombre d'enveloppes (compartmentation)		2 (1 compartiment pour chaque cuve)								
Unité de traitement primaire	Cuve	Forme	Parallélépipédique	Parallélépipédique	Cylindrique	Cylindrique	Cylindrique	Cylindrique	Cylindrique	Cylindrique
		Volume utile (m <sup>3</sup> )	3,04	3,65	4,00	5,00	6,00	8,00	8,00	10,00
		Surface utile (m <sup>2</sup> )	1,87	2,37	2,00	2,20	2,60	3,30	3,30	3,90
		Hauteur utile (m)	1,08	1,08	1,46	1,65	1,75	1,75	1,75	1,75
		Longueur hors tout (m)	2,90	3,45	2,48	2,47	2,74	3,42	3,42	4,10
		Largeur hors tout (m)	1,22	1,22	1,65	1,85	2,05	2,05	2,05	2,05
		Hauteur hors tout <sup>a</sup> (m)	1,44	1,44	1,70	1,90	2,16	2,16	2,16	2,16
		Hauteur entrée <sup>b</sup> (m)	1,12	1,12	1,49	1,69	1,87	1,87	1,87	1,87
		Hauteur sortie <sup>b</sup> (m)	1,08	1,08	1,46	1,65	1,75	1,75	1,75	1,75
	Raccordement entrée/sortie	Tuyaux DN (mm)	100 / 100	100 / 100	100 / 100	100 / 100	160 / 160	160 / 160	160 / 160	160 / 160
<b>Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)</b>		<b>54</b>	<b>54</b>	<b>73</b>	<b>82</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	
<b>Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)</b>		<b>29</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	
Unité de traitement secondaire	Cuve	Forme	Parallélépipédique	Parallélépipédique						
		Surface de filtration (m <sup>2</sup> ) <sup>o</sup>	2,73	3,30	5,86	5,86	7,80	7,80	12,25	12,25
		Longueur hors tout (m)	2,90	3,45	3,12	3,12	4,04	4,04	6,12	6,12
		Largeur hors tout <sup>a</sup> (m)	1,20	1,20	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
		Hauteur hors tout (m)	1,40	1,40	1,82	1,82	1,82	1,82	1,82	1,82
		Hauteur entrée <sup>b</sup> (m)	1,06	1,06	1,21	1,21	1,21	1,21	1,45	1,45
	Hauteur sortie <sup>b</sup> (m)	0,10 (SB) 1,06 (SH)	0,10 (SB) 1,06 (SH)	0,09 (SB) 1,55 (SH)						
Raccordement entrée/sortie	Tuyaux DN (mm)	100 /100 (SB) 100 (entrée) / 32 (à coller) ou 3/4" (à visser) (SH)	100 /100 (SB) 100 (entrée) / 32 (à coller) ou 3/4" (à visser) (SH)	100 /100 (SB) 100 (entrée) / 32 (à coller) ou 3/4" (à visser) (SH)	100 /100 (SB) 100 (entrée) / 32 (à coller) ou 3/4" (à visser) (SH)	100 /100 (SB) 100 (entrée) / 32 (à coller) ou 3/4" (à visser) (SH)	100 /100 (SB) 100 (entrée) / 32 (à coller) ou 3/4" (à visser) (SH)	100 /100 (SB) 100 (entrée) / 32 (à coller) ou 3/4" (à visser) (SH)	100 /100 (SB) 100 (entrée) / 32 (à coller) ou 3/4" (à visser) (SH)	
Répartiteur	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	A surverse 50%-50% (2 voies)	A surverse 50%-50% (2 voies)	

Système d'alimentation (répartition)	Auget	Nombre	1 (bidirectionnel)	2 (bidirectionnel)	2 (bidirectionnel)						
		Longueur (mm) x largeur (mm)	600 x 340	600 x 340	1170 x 340	1170 x 340	1170 x 340	1170 x 340	1170 x 340	1170 x 340	1170 x 340
		Volume utile par auget (L)	1,8 à 2,0 L	1,8 à 2,0 L	2,5 à 3,0 L						
	Plaques de distribution	Nombre x longueur (mm)	2 x 1080	2 x 1300	4 x 1080	4 x 1080	4 x 1300	4 x 1300	4 x 1080 et 4 x 1300	4 x 1080 et 4 x 1300	
Matériau filtrant	Hauteur (m)	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	
Evacuation de l'effluent traité	Evacuation par gravité (sortie basse)		Oui								
	Compartiment de relevage dans la cuve de traitement (voute)	Présence	Présent								
		Volume de stockage (m³)	0,214	0,254	0,310	0,310	0,390	0,390	0,652	0,652	
	Evacuation par relevage (sortie haute) (pompe de relevage intégrée)		Oui								
		Puissance déclarée (kW)	0,37 (pompe TOP-VORTEX/GM (Pedrollo)) 0,25 (pompe Rewatec)								
	Débit déclaré (L/min) à 4,2 m	100 (pompe TOP-VORTEX/GM (Pedrollo)) 50 (pompe Rewatec)	100 (pompe TOP-VORTEX/GM (Pedrollo)) 50 (pompe Rewatec)	100 (pompe TOP-VORTEX/GM (Pedrollo)) 50 (pompe Rewatec)	100 (pompe TOP-VORTEX/GM (Pedrollo)) 50 (pompe Rewatec)	100 (pompe TOP-VORTEX/GM (Pedrollo)) 50 (pompe Rewatec)	100 (pompe TOP-VORTEX/GM (Pedrollo)) 50 (pompe Rewatec)	100 (pompe TOP-VORTEX/GM (Pedrollo)) 50 (pompe Rewatec)	100 (pompe TOP-VORTEX/GM (Pedrollo)) 50 (pompe Rewatec)		
<b>SYNTHESE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS</b>											
<b>Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus de la cuve (cm)</b>	Fosse toutes eaux : 45	Fosse toutes eaux : 45	Fosse toutes eaux : 100	Fosse toutes eaux : 100	Fosse toutes eaux : 60						
	Filtre : 45	Filtre : 45	Filtre : 71								
<b>Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		

$\alpha$  : Hauteur totale sans rehausse et couvercle (du bas de la cuve jusqu'au TN)

$\beta$  : Les fils d'eau (d'entrée ou de sortie) sont mesurés depuis le fond extérieur de la cuve jusqu'au point bas du tuyau PVC DN100 (d'entrée ou sortie)

$\omega$  : Surface de filtration mesurée en surface du filtre (interface air/média filtrant)